

Les journées d'accompagnement pédagogique ou artistique (JAPA)

Le dispositif JAPA en bref :

Les journées d'accompagnement visent à mobiliser des intervenants (musicien-conseil, cadre CFBF) afin d'accompagner les orchestres et fédérations sur un large panel d'actions : **Stage instrumental, de direction, d'éveil, d'écriture à portée régionale, Stage d'orchestre avec détection de cadre, jury de concours.**

Avec ce dispositif, la CFBF prend en charge le salaire de l'intervenant (100 EUR pour une journée de 7 heures, 50 EUR pour une demi journée d'un mois 4 heures).

Faire une demande

1. Je suis une association affiliée à une fédération :

Je formule une demande auprès de **ma fédération régionale** qui dispose d'un volume annuel de 3 journées à utiliser.

La fédération se charge de soumettre la demande aux coordonnateurs nationaux en vue d'une validation au regard des critères définis dans la Charte JAPA.

2. Je suis une association isolée d'une fédération

Je formule une demande **directement auprès de la confédération** en les adressant aux coordonnateurs musicaux et administratifs.

3. Je suis une association non affiliée

Je peux bénéficier de l'intervention d'un cadre CFBF en vue d'une future affiliation (analyse au cas par cas).

Je formule une demande **directement auprès de la confédération** en les adressant aux coordonnateurs musicaux et administratifs.

Faire le bilan de la journée

Toute journée doit faire l'objet d'un bilan. Ce bilan est primordial pour justifier le résultat des actions auprès de nos partenaires financiers mais aussi pour communiquer sur la dynamique de la CFBF auprès de nos adhérents.

Demandes et renseignements

Coordonnatrice administrative

Marie-Agnès Plateau
06 72 347 336 - cfbf.secretariat@gmail.com



Annexe :

La charte JAPA détaille le cadre et le processus de demande d'une journée d'accompagnement.